

## MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION

### AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

#### NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE LA COLLECTIVITÉ CONTRACTANTE

Communauté d'agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, Maison des Services Publics, 1, Avenue Saint Martin, 26200 MONTÉLIMAR

Tel : 04 75 53 10 74

courriel : [dcpaj@montelimar-agglo.fr](mailto:dcpaj@montelimar-agglo.fr)

#### OBJET DE LA CONSULTATION

Conformément à l'article L 2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.3.P), le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée qui souhaite conclure avec Montélimar-Agglomération une convention d'occupation temporaire du domaine public (C.O.T.D.P.) portant sur le lot 38 de l'aérodrome de Montélimar.

Si aucun candidat ne se manifeste dans le cadre de l'appel à candidature, la C.O.T.D.P sera conclue avec la personne privée ayant initialement manifestée son intérêt.

#### MODALITÉS ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le titulaire de la C.O.T.D.P. se rémunérera par la seule perception des recettes sur les prestations proposées.

Il est prévu le versement, par le titulaire de la C.O.T.D.P, d'une redevance pour occupation du domaine public fixée par délibération n°2.07/2022 du conseil communautaire du 09 mars 2022 fixée comme suit après actualisation :

- 2,68 € m<sup>2</sup>/an pour l'occupation d'un terrain nu par une association,
- 3,21 € m<sup>2</sup>/an pour l'occupation d'un terrain nu hors association,
- 3,21 € m<sup>2</sup>/an pour l'occupation d'un terrain bâti par une association,
- 3,75 € m<sup>2</sup>/an pour l'occupation d'un terrain bâti (hors association),
- 4,82 € m<sup>2</sup>/an pour l'occupation d'un bâtiment à usage de restauration.

#### CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Proposition économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

#### CONDITIONS DE DÉLAI

**Date limite de réception des propositions : Mardi 02 janvier 2024 à 17 heures.**

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

**Période d'exploitation :** La durée de la convention est proposée par les candidats en fonction de leur projet et notamment des investissements qu'il propose de faire.

### **Modalités d'obtention du règlement de la consultation :**

Pour plus d'information sur cette consultation, il convient de prendre connaissance du règlement de la consultation, qui est disponible :

- Par voie électronique sur le site : <https://www.montelimar-agglo.fr/economie-emploi/entreprises/marches-publics>

ou

- sur demande effectuée par courriel à [dcpaj@montelimar-agglo.fr](mailto:dcpaj@montelimar-agglo.fr) ,

## DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS A LA PUBLICATION

30 novembre 2023

BON POUR INSERTION

Le Président,